



Contester une majoration d'amende jamais reçue

Par **CHEVROLIER Camille**, le **21/01/2018** à **19:20**

Bonjour

Mon conjoint vient de recevoir une lettre de sa banque lui indiquant que le trésor public allait bloquer son compte bancaire pour non paiement de la majoration d'une amende s'élevant à 750€.

La banque nous informe qu'elle est obligée de débloquer les fonds dans les 30 jours...

Or nous n'avons jamais reçue d'amende, ni de majoration. Nous n'avons donc aucun numéro de dossier.

Pouvez-vous nous indiquer la marche à suivre pour contester cette amende?

Cordialement

Par **youris**, le **21/01/2018** à **19:25**

bonjour,

s'il s'agit d'une amende routière, la carte grise du véhicule comportait-elle votre bonne adresse ?

salutations

Par **CHEVROLIER Camille**, le **21/01/2018** à **19:30**

notre carte grise est bien à jour, oui.

Par **CHEVROLIER Camille**, le **21/01/2018** à **19:33**

nous supposons qu'il s'agit de l'arrestation faite pour téléphone au volant. Sauf qu'il ne s'agissait pas d'un téléphone mais d'un porte-feuille que mon conjoint avait en mains. Lors de l'arrestation, notre carte grise était en cours de changement, nous avons déménagé qq jours auparavant.

Mais nous n'avons jamais reçu d'amende ou autre.
cdlt